

## Conseil Municipal du 22 février 2016

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, LAPLACE Jean-Louis, LABOUROT Céline, BUCHAILLOT Thierry, VIELLARD Benoit, GAUTHIER Audrey

### LOCATION LOGEMENT GARE :

Suite au désistement de MME MAGNIN, le conseil Municipal décide de louer le logement communal n° 2 de l'ancienne gare à M. Bayram DONAT aux mêmes conditions que précédemment à compter du 1<sup>er</sup> mars et autorise le Maire à rédiger et signer le bail de location correspondant.

### INDEMNITES CONSEIL TRESORIER :

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 DU 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs à l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

DECIDE :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à MME Patricia FLEURY, Receveur Municipal

### CONVENTION SIDEC : Enfouissement réseaux :

Dans le cadre du projet de création d'une voie d'accès à la zone artisanale, le Conseil Municipal prend connaissance du programme de travaux d'effacement de réseaux proposé par le SIDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de travaux du SIDEC
- Approuve le projet de convention et notamment les conditions financières suivantes :

Nature des travaux	Montant de l'opération	Participation financière	Montant SIDEC	Participation collectivité	Avance collectivité
Réseau électrique	28 398.79€	Facé : 13 596.63€ TVA récupérable 4 418.85€	4 795.99€	5 587.33€	4 470.00€
Eclairage public	2 478.72€	-	619.68€	1 859.04€	1 490.00€
Génie civil orange	7 432.42€ Plafonné à 5 679.76€	-	1 135.95€	6 296.47€	5 037.18€
TOTAL	38 309.93€	-	6 551.62€	13 742.84€	10 997.18€

- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Accepte le devis de l'entreprise RAICHON d'un montant de 426 € TTC concernant l'installation d'une horloge sur éclairage extérieur et d'un détecteur de passage au-dessus de la porte d'entrée à l'ancienne gare.
- Accepte le devis de VIA SYSTEM d'un montant de 7 800 € TTC pour la signalétique du nouveau cheminement.
- Prend connaissance de la demande d'un particulier pour l'installation d'un point de vente de fruits et légumes devant l'ancienne gare.

Séance levée à 21 H 30

LE MAIRE,

Jean-Pierre FAIVRE